

**CADRE JURIDIQUE ET PRÉSENCES** L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil en Mairie), sous la présidence de Monsieur Pascal GUIBLIN, Maire, suite à la convocation légale et obligatoire qui lui a été adressée le 22 avril 2026.

- **Heure d'ouverture de la séance** : 20h00
- **Secrétaire de séance** : M S. SOUNDRON
- **Effectifs** : 15 membres afférents / 15 en exercice / 15 ayant pris part aux délibérations

**Membres présents** : P. GUIBLIN, S. ROUSSELET, P. BOUVET, M. LEFORT, M. PRIME, S. GRAVIER, L. CELLIER, C. ROLLAND, S. SOUNDRON, L. HEYMANS, G. LE CADRE, S. DEJARDIN, S. DUBOT, P. BONNIN.

**Membres absents excusés (pouvoirs)** :

- Mme S. TACHEAU (a donné pouvoir à M. P. BOUVET)

---

## ORDRE DU JOUR ET DÉLIBÉRATIONS

### *1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente*

Monsieur le Maire procède à la relecture des onze (11) sujets faisant l'objet des délibérations précédentes. Celle-ci ne soulevant aucune observation ni remarque de la part des membres de l'assemblée, le procès-verbal précédent est adopté à l'unanimité.

### *2. Acquisition foncière — Terrain de M. Le Paroux*

Dans le cadre de la réflexion globale menée par la commune autour de l'aménagement du *Jardin de Tournay*, le Conseil Municipal valide l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à M. Le Paroux. Cet espace, d'une superficie d'environ 1 600 m<sup>2</sup>, est destiné à la création d'un parking public municipal. Il est prévu dans le cadre de la promesse de vente la possibilité de faire du décaissement, talutage et abattage afin de faire corréler ces travaux avec les travaux de finition du lotissement.

- **Conditions financières** : Prix d'achat fixé à 85 € / m<sup>2</sup>.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

### *3. Partenariat ADMR — Participation aux charges 2025 et demande de subvention 2026*

Dans le cadre de son partenariat actif avec l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), le Conseil Municipal a étudié la demande de subvention pour l'exercice 2026 ainsi que la participation financière de la commune aux charges de l'année 2025.

- **Décision** : La mairie de La Vraie-Croix octroie une aide financière globale d'un montant de 1 428,99 €.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

#### ***4. Travaux de voirie — Technique du "Point à Temps"***

Après consultation des entreprises spécialisées pour la campagne annuelle de réfection et d'entretien des voies communales (technique du point à temps), le Conseil Municipal se prononce sur le choix du prestataire.

- **Décision** : L'entreprise EIFFAGE est retenue pour la réalisation de ces travaux, pour un montant total de 17 295,00 € HT.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

#### ***5. Organisation et budget — Remise des prix de l'Entente Florale Européenne***

La commune se prépare à accueillir la délégation officielle du jury européen de l'Entente Florale.

- **Visite officielle (11 juillet 2026)** : Accueil d'une délégation de 7 membres européens constituant le jury. La visite durera 4 heures et couvrira 19 lieux ciblés de la commune. À l'issue du parcours, le jury se réunira pour une première délibération de 1h30 concernant la commune, suivie d'une seconde délibération relative à leur tournée européenne globale.
- **Hébergement** : Les membres du jury seront logés au Manoir de Trégu.
- **Déplacement (Septembre 2026)** : Une délégation municipale se déplacera à Carlow (Irlande) à l'occasion de la cérémonie officielle de remise des prix.
- **Budget prévisionnel** : L'enveloppe allouée à l'ensemble de l'opération est estimée entre 4 000 € et 5 000 €.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

#### ***6. Transition énergétique — Instrumentation des bâtiments avec Morbihan Énergies***

Le syndicat mixte Morbihan Énergie propose d'installer des objets connectés au sein des bâtiments de la commune. Ce dispositif de télégestion permettra de rendre les infrastructures publiques plus économes en énergie et d'obtenir des baisses significatives sur les factures énergétiques de la commune.

- **Conditions financières** : Ce dispositif est pris en charge à 100 % par Morbihan Énergie (sans aucun reste à charge pour la commune).
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

#### ***7. Questembert Communauté***

##### **7-1. Désignation de trois contribuables pour la Commission des Impôts Directs (CCID)**

Pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs, les candidatures suivantes sont proposées à l'assemblée :

- Mme Sandra Rousselet
- M. Pascal Guiblin
- M. Dominique Rouillé
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

### **7-2. Désignation d'un conseiller municipal pour la Commission CIA**

Pour siéger en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Intercommunal pour l'Accessibilité aux personnes en situation de handicap (CIA), l'élue suivante se porte volontaire :

- Mme Sandrine Dejardin
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

### **7-3. Désignation des représentants pour les comités techniques du CIAS**

Le Conseil Municipal procède à la désignation des élus volontaires pour intégrer les quatre (4) comités techniques sectoriels du CIAS :

- **Comité Santé - Droit** : Mme Sandrine Dejardin et Mme Sophie Gravier
- **Comité Centre Social** : Mme Sophie Gravier et Mme Sandrine Dejardin
- **Comité Enfance Jeunesse** : Mme Sandra Rousselet
- **Comité Petite Enfance** : Mme Sandra Rousselet
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

## **8. Questions diverses**

### **8-1. Projet d'habitat intergénérationnel — Association RIR**

La municipalité engage une réflexion globale concernant l'implantation de logements intergénérationnels sur la commune, en s'appuyant sur l'expertise de l'association RIR (Résidences Intergénérationnelles Rurales). Ce modèle vise à regrouper des seniors, de jeunes actifs et des familles au sein de logements indépendants, tout en mettant en place des espaces communs partagés afin de rompre l'isolement, favoriser la convivialité et stimuler l'entraide de proximité.

### **8-2. Cession de matériel — Petit toboggan de l'étang**

Le Conseil Municipal débat de l'opportunité de vendre à un particulier un petit toboggan appartenant à la micro-crèche. L'appareil ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur pour les structures d'accueil collectif, l'acte de vente devra impérativement s'accompagner d'une attestation signée par l'acheteur spécifiant que le matériel est vendu en l'état et hors normes ERP (Établissements Recevant du Public).

- **Vote** : 9 voix POUR / 6 voix CONTRE. La vente est acceptée à la majorité.

### **8-3. Agenda institutionnel et partenariats**

- **Visite préfectorale** : Le mardi 9 juin prochain, Monsieur le Préfet effectuera une visite officielle sur la commune. Le programme comprendra notamment la visite des entreprises Galliances Elaborés et l'Ecosite de la Croix Irtelle.
- **Assemblée Générale de l'association BRUDED** : Des représentants de l'équipe municipale se sont rendus à l'assemblée générale de l'association BRUDED (qui rassemble 276 communes adhérentes). L'événement s'est déroulé à Saint-Sulpice-la-Forêt (35), une commune ayant mené une restructuration complète de son aménagement avec le soutien du réseau (redynamisation commerciale, fleurissement, utilisation de matériaux biosourcés pour la construction, etc.).

- **Manifestations publiques :** Le calendrier des prochaines manifestations ouvertes au grand public sera communiqué dans les prochains jours.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.